

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Grèves et la Réaction

M. Jules Domergue se plaint, dans une feuille cléricale, de la triste situation qui est faite à nos industriels français par les grèves. Il en rend, naturellement, responsable le ministère de *Défense Républicaine*, car tout est bon pour combattre qui l'on hait, même les mauvais arguments.

M. Domergue écrit :

« Sous les précédents Ministères : de Janvier 1898, à Juin 1899, on a compté 567 grèves ;

» Sous le Ministère actuel : de Juin 1899, à Janvier 1901, on en a compté 1.439 !

» Faites la balance et concluez.

» Le Ministère Waldeck-Rousseau-Milerand détient largement le record des conflits. C'est sa manière à lui de protéger le travail national, de défendre l'ordre social, condition de la vie sociale. »

M. Domergue fait appel à la statistique, mais sous quel angle la consulte-t-il ? On fait dire aux chiffres ce que l'on veut et il est très probable que, si l'on prend au sérieux quelque part cet article, on retournera les chiffres de fond en comble.

Mais admettons pour vrais ceux de M. Domergue, que signifient-ils ?

D'abord que la situation économique est moins brillante que précédemment, et l'on peut en rendre responsable jusqu'à un certain point, le régime protectionniste dont M. Domergue est partisan.

Ensuite que la crise sociale s'accroît et que les ouvriers sont moins aisément satisfaits. Témoins : la grève de Calais et celle de Montceau, cette dernière faite *sans cause*. Mais ce phénomène a suivi une marche continue et progressive depuis trente ans, et il n'y a pas trente ans que M. Méline a cédé la place à M. Millerand.

Reconnaissons-nous que le ministère provoque ces conflits ? Quelle bêtise ! Comment supposer que ces ministres qui, d'un côté, se cramponnent au pouvoir, d'après les affirmations nationalistes, de l'autre fomentent des grèves qui, chaque fois, menacent de les faire tomber. Il faudrait être fou à lier, pour jouer un pareil jeu, et il vaut mieux croire que les fous ne sont pas à la place Beauveau.

Reste le fait de la crise. M. Domergue y voudrait trouver un remède. Nous lui donnons acte bien volontiers de ses efforts. Il est bien possible qu'un Conseil supérieur de l'Industrie, composé, comme en Allemagne, de cinq membres compétents et actifs, donne de bons résultats, et il n'en coûterait pas beaucoup de l'essayer.

Mais c'est perdre d'avance les meilleurs procès que de greffer sur eux des questions étrangères et, à l'occasion d'économie politique, de faire montre de réaction.

C. J.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 Février 1901

Le ministre des finances dépose le budget pour la deuxième fois, retour du Sénat.

M. Guillaud, rapporteur, lit son rapport qui refuse d'accepter les modifications apportées

par le Sénat, au sujet de la suppression de 5 postes de conseillers à la cour d'appel.

Par 510 voix contre 20, la Chambre maintient son premier vote, c'est-à-dire la suppression de ces 5 postes.

L'ensemble du budget est voté par 489 voix contre 43.

M. Cruppi pose une question au ministre de la justice au sujet de la prison préventive.

Il rappelle l'histoire de cette pauvre femme qui pour avoir volé 3 petits pains d'un sou, a fait 28 jours de prison préventive.

M. Cruppi demande qu'il soit institué un recours contre les abus d'autorité des magistrats.

M. Monis dit que les 2 magistrats fautifs ont été blâmés. Il promet le concours du gouvernement pour les réformes réclamées au sujet des arrestations.

L'incident est clos.

M. Walter dépose une demande d'interpellation sur la situation de la raffinerie de St-Ouen.

M. Massabau demande qu'en présence de la fermeture de la raffinerie de St-Ouen, l'Etat exploite à sa charge cette raffinerie, de façon à ne pas jeter sur le pavé 1500 ouvriers.

Il demande l'urgence pour sa proposition que combat M. Walter, et par 510 voix contre 17, l'urgence est repoussée.

La Chambre reprend ensuite la loi sur les associations.

Après discussion à laquelle prennent part MM. Lerolle, d'Etcheparre, Ribot, Waldeck-Rousseau, Brisson, Pelletan, l'article 9 est renvoyé à la commission.

Sur l'article 9 bis, M. Gourd soutient un amendement tendant à décider que les mesures contenues dans la loi sur les associations ne seront pas applicables aux associations religieuses qui comptent moins de 21 membres, ne réclamant pas la capacité juridique.

La suite du discours de M. Gourd est renvoyé au lendemain.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 23 Février 1901

M. le ministre des finances dépose le budget de 1901, tel que la Chambre l'a voté vendredi.

M. Ernest Boulanger présente le rapport sur le budget modifié : il conseille d'adopter une partie des dernières modifications apportées par la Chambre, mais de rejeter le reste.

Au sujet de la diminution des conseillers dans les diverses cours d'appel de Bourges, Orléans, Limoges, Angers et Pau, voté par la Chambre, M. Chaumié refuse de l'accorder.

Malgré les insistances du ministre, le Sénat maintient le même nombre de conseillers, par 143 voix contre 109.

Le vin du soldat, revient devant le Sénat. M. Déandréis demande le maintien du crédit de 317.000 francs voté par la Chambre.

M. Boulanger, rapporteur conclut au rétablissement du crédit.

L'amendement Déandréis est voté par 148 voix contre 112.

Sur la loi des finances, le Sénat ratifie toutes les modifications apportées par la Chambre. Puis l'ensemble du budget est voté par 215 voix contre 1.

Et la séance est levée.

Séance du 25 février 1901

M. Guérin interpellé sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour sauvegarder les droits et les intérêts des porteurs de la dette extérieure portugaise. M. Delcassé répond qu'il a adressé à Lisbonne des représentations énergiques : le ministre dit que malgré la situation momentanée du Trésor portugais, il ne permettra pas qu'il soit porté atteinte aux intérêts des porteurs de la dette extérieure portugaise.

Un ordre du jour de confiance présenté par M. Guérin est adopté.

M. Caillaux rapporte le budget au Sénat : le point litigieux, c'est-à-dire la suppression de 5 postes de conseillers dans diverses cours d'appel, est enfin voté par le Sénat.

L'ensemble du budget est voté par 253 voix contre 1.

Un projet relatif à la réparation des dommages causés aux récoltes par le gibier est adopté. Et la séance est levée.

## Au Transvaal

L'interview de Krüger

Le président Krüger a déclaré à Utrecht, où il se trouve actuellement, au cours d'une interview, que, bien que les divers gouvernements européens ne veuillent pas intervenir entre l'Angleterre et le Transvaal, cela n'empêchait pas la masse de la population de comprendre que la justice et le droit sont du côté des Boërs.

Il espérait toutefois que les gouvernements continentaux s'apercevraient bientôt de leur erreur ; ils ne sauraient croire aussi que les Anglais puissent approuver la politique de MM. Chamberlain et Rhodes :

« L'Angleterre, a déclaré M. Krüger, peut prendre notre pays, brûler nos fermes et tuer nos épouses ; mais elle ne nous prendra jamais notre liberté. »

## Le Paradis en loterie

Nous lisons dans l'*Echo des Cévennes* : Après le tirage de la loterie des Enfants tuberculeux le bon public apprendra certainement avec plaisir que le Paradis est mis en loterie.

Voilà certes un gros lot point banal et qui fera courir beaucoup de... mettons naïfs.

Nous ne changeons rien à l'appel suivant qui est extrait du *Christian Endeavour World*, journal qui se publie à Puebla (Mexique). C'est comme qui dirait la *Croix* ou le *Pèlerin* de là-bas :

« Au dernier tirage, les numéros suivants sont sortis, comme gagnants, et leurs possesseurs peuvent être assurés que leurs bien-aimés de l'au-delà sont maintenant, pour sûr, délivrés des flammes du Purgatoire :

» N° 841. L'âme de l'avocat James Wasquez est délivrée du Purgatoire ; il est entré dans la joie céleste.

» N° 41. L'âme de Mme Calderon a été rendue heureuse pour jamais.

» N° 1762. L'âme de la vieille Mme veuve Francisca de Harraz a été libérée pour toujours du Purgatoire.

» Un nouveau tirage aura lieu le premier janvier, en la même vieille église de San Salvador et, pour les quatre lots gagnants, quatre pauvres Ames sanglantes et martyrisées seront transportées du Purgatoire au Ciel.

» On peut se procurer des billets à un dollar la pièce auprès du prêtre desservant de l'église San Salvador. — Veut-on, par économie de quelques dollars, laisser ses bien-aimés languir en Purgatoire ! »

Un dollar — cinq francs — le billet ce n'est vraiment pas cher !

Et dire que cette semaine, à Paris, une pauvre fille a été condamnée à 16 francs d'amende, après vingt-quatre jours de prison préventive pour avoir volé trois petits pains !...

## INFORMATIONS

Election sénatoriale de la Charente

Inscrits, 834 ; votants, 831 ; majorité absolue, 416.

MM. le docteur Lacombe, vice-président du Conseil général, républicain (élu), 481 voix, Darnal, cons. gén., nationaliste, 341 voix.

Bulletins blancs, nuls et divers, 9.

Il s'agissait de remplacer M. Brothier, républicain, décédé le 29 novembre dernier, qui avait été élu pour la première fois sénateur le 7 janvier 1894 par 427 voix, tandis que la liste adverse obtenait 390 voix.

## Les obsèques d'Armand Sylvestre

Les obsèques d'Armand Sylvestre ont été célébrées à Toulouse au milieu d'une affluence énorme de parents, d'amis et d'admirateurs du poète.

Les funérailles faites au frais de la ville de Toulouse ont été imposantes. La garde municipale à cheval, les délégations des étudiants de Toulouse, de l'école des Beaux-Arts, et plusieurs autres associations, précédaient le cercueil, que suivait une foule considérable.

Le char disparaissait sous de nombreuses et magnifiques couronnes.

Au cimetière, des discours très émus et très éloquents ont été prononcés par MM. Havard, délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dont Armand Sylvestre était inspecteur général ; Serrea, maire de Toulouse ; Silvain, sociétaire de la Comédie-Française, le poète Catulle-Mendès ; Galinier, sous-directeur de l'école des Beaux-Arts ; Louis Braud, rédacteur en chef de la *Dépêche* ; Ory, délégué des étudiants de Toulouse et Tavernier, président du cercle de l'escrime de Paris.

## M. Déroulède

M. Déroulède a prononcé samedi, à Saint-Sébastien, devant ses amis venus pour célébrer avec lui l'anniversaire du 23 février, un long discours, dans lequel, après avoir rappelé les divers incidents de l'attentat de Reuilly, il déclare que s'il le coup de main a échoué ce jour-là, c'est parce qu'il voulait rester fidèle au principe républicain et repousser les concours monarchistes suspects.

Ce sont les royalistes qui firent échouer le complot. Ces déclarations n'ont pas besoin qu'on les agrémenté de commentaires.

## Le cas « d'extrême misère »

Dans sa séance d'hier, à la conférence des avocats, présidée par le bâtonnier, M<sup>e</sup> Léon Devin, on a discuté cette question : « le cas d'extrême misère » chez le délinquant ou le criminel est-il prévu par l'article 64 du Code pénal, aux termes duquel « il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ? »

L'affirmative, selon l'expression en usage, a été adoptée (M<sup>lle</sup> Jeanne Chauvin se trouvait parmi les partisans de l'affirmative), c'est-à-dire que la jurisprudence Magnaud a été confirmée par la conférence des avocats à la cour d'appel de Paris.

## Le Casque des cavaliers

La cavalerie légère va être pourvue incessamment d'un casque métallique. La bombe en acier est ornée sur le devant d'un large soleil de cuivre. Le cimier est remplacé par une chenille de laine noire, qui va du couvre-nuque à la partie supérieure de la visière.

Le modèle adopté ne comporte pas de visière.

Cette nouvelle coiffure, excellente au point de vue pratique, est plus élégante que le shako. Elle rappelle le casque à la Schomberg porté par les anciens chasseurs à cheval.

## Catastrophe dans un Asile

Une terrible catastrophe s'est produite dans la nuit de dimanche à Noisy-le-Sec, à l'asile des vieillards de Saint-Antoine-de-Padoue, tenu par les sœurs de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Le matin, en pénétrant dans un dortoir, les sœurs ont trouvé neuf de leurs pensionnaires inanimés dans leurs lits. Sept vieillards étaient morts, deux agonisants. Malgré les soins qui ont été donnés à ceux-ci, leur état semble désespéré.

M. Clément, commissaire de police des Lilas, ayant prévenu la préfecture de police, M. Laurent, secrétaire général, et le chef adjoint du Laboratoire municipal se sont rendus à l'hospice Saint-Antoine-de-Padoue. L'enquête a aussitôt commencé. Le dortoir où se trouvaient ces vieillards est une vaste pièce mansardée, occupant une aile du bâtiment, et mesurant 25 mètres de longueur, 3 m. 50 de largeur et 3 mètres de hauteur. Un poêle est installé au milieu, et ses tuyaux traversent le dortoir dans toute sa longueur. C'est aux émanations de ce poêle qu'est due la catastrophe.

La supérieure a déclaré à M. Laurent que l'un des deux survivants, nommé Espaular, serait allé lundi soir dans la cuisine où il aurait pris un seau de charbon de terre. Il en aurait bourré le poêle et mal fermé la porte. Notons qu'Espaular, sur qui on tente de faire peser la responsabilité de la catastrophe, est muet. D'autre part, M. Laurent a constaté et fait remarquer à la supérieure que le tuyau est très petit pour le volume du poêle. En outre, le chef adjoint du Laboratoire ayant frappé sur le tuyau avec sa canne, a pu se rendre compte qu'il était engorgé.

L'enquête devra éclaircir d'abord ce point, au sujet duquel la sœur se hâte de déclarer que le poêle a été nettoyé il y a quelques semaines. M. Laurent a, de plus, constaté, au cours de sa visite dans l'établissement, que dans un autre dortoir le poêle semblait installé de façon identique, et il a fait placer aussitôt des gardiens de la paix près des deux poêles.

**Un factionnaire gelé**

Un fait des plus regrettables vient de se produire à Lille. Six hommes et un caporal appartenant au 16<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs, étaient de garde à la porte de Valenciennes. A 11 heures, deux jeunes soldats de la 4<sup>ème</sup> compagnie, Edmond Maene et Henri Couture, furent placés en sentinelles sur les remparts ; ils devaient faire, comme à l'ordinaire, deux heures de faction. Une heure du matin arriva : les factionnaires ne furent pas relevés. A deux heures, le soldat Edmond Maene, transi de froid, fit marcher la sonnerie d'alarme qui relie les guérites au poste ; personne ne vint.

Le caporal Cosic et les hommes restant dans le poste étaient allés boire dans un cabaret voisin. Enfin à trois heures du matin, Edmond Maene et Henri Couture furent relevés de leur faction, ce dernier ayant supporté allégrement la faction supplémentaire, quant à Edmond Maene, il était dans un état lamentable. Transi de froid, le malheureux pouvait à peine se traîner et, malgré les soins qui lui furent prodigués au poste par le caporal Cosic et ses camarades, il fut forcé de s'aliter à son retour. Une congestion cérébrale s'étant déclarée, le médecin-major Lairac ordonna immédiatement son transport à l'hôpital. Le commandant de Féraudy fit mettre le caporal Cosic en cellule. L'infortuné Maene, dont les membres sont paralysés, est menacé de perdre la vue.

**Tigre et Dompteur**

Samedi soir à onze heures, à la fête de La Villette, alors que la ménagerie Pezon terminait sa dernière représentation, un tigre, Sultan, vint de foncer sur un des dompteurs M. Claude Simon, âgé de quarante-trois ans, le renversait, et de ses dents et griffes, lui labourait le corps et la figure.

Une terrible panique s'empara des nombreux assistants. Ce n'est qu'au prix d'efforts acharnés qu'on parvint à faire lâcher prise à l'animal et à le réintégrer dans sa cage.

Le malheureux dompteur fut transporté à l'hôpital Saint-Louis ; il avait le visage littéralement labouré par les griffes du tigre qui lui avait également fait une horrible blessure à la poitrine, qu'il avait rongée.

Son état est absolument désespéré.

**Tentative de Suicide d'une Jeune Fille**

Une jeune fille très élégante s'arrêtait samedi après-midi sur le Pont-Neuf, à Paris, et restait quelques minutes appuyée contre le parapet. Elle pleurait à chaudes larmes. Soudain, les passants la virent tirer de sa poche un petit crucifix en ivoire et une photographie ; elle embrassa longuement ces deux objets, puis enjamba le parapet et disparut sous l'eau. La pauvre enfant se serait infailliblement noyée si un témoin de ce drame, M. Guyet, ne s'était aussitôt jeté à la nage.

Après avoir plongé à différentes reprises,

M. Guyet fut assez heureux pour retrouver la désespérée ; il la ramena sur la berge, aux applaudissements de la foule.

La jeune fille fut portée au poste de secours où des soins énergiques la rappelèrent à la vie. Interrogée, elle déclara se nommer Marguerite X..., âgée de dix-huit ans appartenant à une très honorable famille habitant le quartier de la Plaine-Monceau. Elle avait tenté de se suicider parce que ses parents s'opposaient à son mariage avec un artiste peintre très connu.

**Formidable Incendie**

Un violent incendie a éclaté, la semaine dernière à une heure du matin, à la chaussée d'Anvers à Bruxelles.

Le feu a commencé dans une fabrique de margarine, faisant partie d'un vaste immeuble qui servait autrefois d'usine pour la construction du matériel de chemin de fer. Le feu s'est étendu rapidement à tous les bâtiments. Les pompiers du faubourg de Molenbeck, où les bâtiments incendiés sont situés, étant impuissants, ont dû réquérir les pompes à vapeur de Bruxelles.

A deux heures et demie, le feu s'est communiqué aux magasins de décors du théâtre de la Monnaie où l'on remise une partie des décors du répertoire non courant. Le bâtiment et les décors ont été en partie détruits ; puis la fabrique d'enveloppes, située dans les bâtiments, a pris feu, et a été détruite également.

A ce moment, plusieurs bâtiments se sont écroulés et plusieurs pompiers ont été précipités dans le feu. L'un d'eux, grièvement brûlé, a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré. Un autre a été complètement carbonisé.

Vers cinq heures du matin, seulement, le feu semblait maîtrisé.

Plusieurs centaines de fils téléphoniques passant au-dessus des bâtiments incendiés, ont été détruits.

Les dégâts sont évalués à deux millions.

**CHRONIQUE LOCALE**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes de Pâques à Madrid**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 27 Mars au 6 Avril 1901, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>ère</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe du Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

**Semaine Sainte à Séville**

**Foire de Séville**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 1<sup>er</sup> au 6 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

**Commission Départementale**

La commission départementale se réunira jeudi 28 courant à 2 heures de l'après midi, à la Préfecture.

**Assistance médicale gratuite du Lot**

A la liste des médecins ayant adhéré au service de l'assistance médicale gratuite, il faut ajouter M. J. Laborie, médecin à Lavignerie par Carlux (Dordogne)

**CAHORS**

**La Conférence de M. Delpech**

Sous le patronage de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, M. Delpech, sénateur de l'Ariège, ancien professeur au lycée de Cahors, a fait dimanche au théâtre la conférence annoncée. M. Costes devait présider, mais retenu à Paris par ses nouvelles fonctions, il avait délégué la présidence à M. Mazières, qui a présenté ses excuses, et rempli avec autorité une tâche rendue facile par le bon vouloir du public.

M. Delpech a fait salle comble ; le théâtre était garni d'ouvriers, de bourgeois, de fonctionnaires venus pour entendre la forte parole républicaine. Dès les premiers mots la simplicité du ton, relevé par l'émotion contenue d'une conviction profonde, frappe le public, plus habitué aux homélies oratoires, à la rhétorique bruyante qu'à l'exposition claire, grave et sans ornements d'une pensée qui tire sa valeur d'elle-même. La méthode du conférencier nous paraît excellente : au lieu de dérouler des phrases sonores, il lit et commente devant son auditoire des textes importants, monuments historiques de premier ordre.

Dimanche il a confronté la *Déclaration des Droits de l'Homme* et le *Syllabus*, la charte républicaine et la charte catholique ; il a montré quelle opposition irréductible s'établit entre elles, et combien il serait vain de chercher un terrain de conciliation.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation... La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, affirme la Déclaration. Et le pape Pie IX, en 1864, dans l'encyclique *Quanta cura* jette l'anathème à ceux qui ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande » ; il condamne aussi « cette opinion erronée... » que son « prédécesseur d'heureuse mémoire » Grégoire XVI appelait un délire, savoir « que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme qui doit être proclamé et assuré dans tout Etat bien constitué, et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leur opinion ».

Déclarez-vous maintenant catholiques libéraux, catholiques et républicains : vous êtes des dupes ou des dupeurs, et dans le paragraphe IV du *Syllabus* vous trouvez votre condamnation : « Ces sortes de sectes (socialisme, communisme... société cléricolibérale) sont à plusieurs reprises frappées de sentences, formulées dans les termes les plus graves par l'Encyclique *Qui pluribus* ».

Cette confrontation était bonne à faire, pleine d'enseignements ; et tous les républicains seront reconnaissants à M. Delpech de l'avoir faite à Cahors avec autorité, et d'en avoir résolu et jusqu'au bout tiré les conclusions. Maintenant que ceux qui ont des yeux voient, que ceux qui ont des oreilles entendent.

L'inévitable M. Painchenat est venu à la tribune déclarer qu'il brûlait de faire appliquer les principes du *Syllabus* et M. d'Armagnac avec une flamme (qui n'est pas celle du Saint-Esprit) pour nous lire une statistique, qu'il interprète à contre-sens.

Le nombre absolu des délits commis par les clercs est inférieur au chiffre de ceux commis par les laïques.

On lui crie quels délits ?

Il faudrait spécifier car, par leur pro-

fession même, comme l'explique M. Delpech, il est bien des délits auxquels les ecclésiastiques ne sont pas exposés.

Ayant les pieds chauds, pas de famille et point d'enfants, n'exerçant pas le commerce, on comprend qu'ils n'éprouvent pas le besoin de faire des banqueroutes frauduleuses ou des faux en écritures ou de voler.

Leurs mœurs en sont-elles pour autant impeccables ? Toute la question était là. Ni le bienheureux de La Salle, ni la Vierge, ni les Saints du Paradis n'ont su le faire comprendre au comte d'Armagnac dont l'éloquence n'électrise que lui-même. Mais il a trouvé l'occasion de se déclarer cléricale.

Là encore il n'a pas été heureux. Il s'est rencontré un citoyen pour lui opposer une déclaration antérieure et formelle.

Ces interventions n'auront pas entamé la forte impression produite par le bon discours républicain de M. le sénateur Delpech.

**Banquet**

Le banquet annuel de la Loge maçonnique de Cahors a eu lieu dimanche dernier.

De nombreux délégués des loges voisines assistaient à cette agape fraternelle.

Le Grand Orient avait délégué M. Delpech, sénateur, qui a prononcé un discours frénétiquement applaudi.

**A PROPOS DE L'INCENDIE**

Monsieur le Rédacteur en chef,

Au risque de me répéter et de devenir... ennuyeux, je veux redire encore aujourd'hui à vos lecteurs et à nos chers édiles qu'une des causes de la lenteur de la mise en batterie des pompes à incendie, au dernier sinistre, a été l'absence de bouches d'eau à proximité de la maison Fourés. Je répéterai autant de fois qu'il le sera nécessaire et avec d'autant plus d'énergie que c'est l'avis de personnes compétentes, qu'une première et peu coûteuse réforme consiste dans la multiplication des bouches d'incendie et qu'en ne la réalisant pas immédiatement, le conseil municipal assume une très lourde responsabilité.

Vous pouvez, Monsieur le Rédacteur, conserver la composition de cette lettre ; elle pourra vous servir après le prochain incendie.

Veillez agréer, etc.

UN SPECTATEUR.

**UNE CALOMNIE**

Le *Quercinois*, contrairement à sa promesse du 20 février, ne répond pas au PROMENEUR du *Journal du Lot*. Nous le regrettons bien vivement pour les lecteurs de notre feuille qui sont ainsi privés aujourd'hui de l'hebdomadaire et spirituelle riposte de notre distingué collaborateur.

En attendant, l'organe nationaliste de Cahors publie, après M. Thiébaud, une note affirmant qu'une association protestante du Nord est « reliée » à une société allemande et à une société anglaise.

Cette affirmation qui avait vu le jour dans l'*Eclair* avait reçu un démenti éclatant et catégorique, non un démenti fait de mots, mais un démenti étayé sur des preuves.

Ce démenti avait paru péremptoire et irréfutable... Mais le *Quercinois*... l'ignore et il se fait l'écho des absurdes calomnies du sieur Thiébaud.

Il est naturel, pour blanchir les congrégations, attaquées de toutes parts, de chercher à noircir les voisins. Encore faudrait-il trouver quelque chose de vraisemblable !!!

**Causerie de la Mairie**

Hier au soir, à l'hôtel de ville M. Darbon, professeur de philosophie au Lycée Gambetta, a dans sa causerie traité « du respect de la personne humaine, et de la peine de mort ».

Sujet très intéressant, développé avec talent par le distingué conférencier.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de donner l'analyse de cette excellente conférence, qui a obtenu beaucoup de succès.

**Conférence de garnison**

Samedi 2 mars, à 9 h 1/4 du matin, dans la salle d'honneur de la caserne du 7<sup>ème</sup> d'infanterie, conférence de garnison par M. le commandant Mecquenem, du 18<sup>ème</sup> d'artillerie - Artillerie de 75 m/m ».

MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale, sont invités à y assister — (Tenu militaire).

LE COLONEL.

**Probité**

Le nommé Floyrac, natif de Lentillac, canton de Lauzès, actuellement réserviste au 7<sup>e</sup> de ligne, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il a déposé au bureau de police, où une jeune domestique est venue le réclamer.

**Arrestation**

La police a arrêté pour vagabondage et mendicité avec menaces, le nommé Quatre-homme Eugène, natif d'Orléans, âgé de 34 ans, serrurier, sans domicile fixe. Cet individu qui a subi plusieurs condamnations a été écroué.

**Vol et arrestation**

Dans la nuit de dimanche à lundi, un vol avec effraction a été commis chez M. Hugon, boulanger à Cahors. Une somme de 25 francs a été soustraite du comptoir.

Immédiatement et à la suite d'une habile enquête, M. Lagardère, commissaire de police, a, cette nuit, à 2 heures, mis en état d'arrestation le nommé Delfau Camille, âgé de 19 ans.

Pressé de questions, ce jeune homme a fait des aveux complets, et conduit ce matin devant M. le Procureur de la République, il a été écroué à la prison de notre ville.

Delfau qui est de Cahors et habite chez ses parents, rue de la Mairie, aurait eu, dit-on, une jeunesse assez malheureuse dont peut-être il ne serait pas absolument responsable.

Il y a quelques années, Delfau fut interné dans une maison de correction.

**Le cambrioleur des cafés**

Il est aujourd'hui prouvé que Maniol, le cambrioleur arrêté à Capdenac, est bien l'auteur des vols commis dans les cafés Tivoli et de Bordeaux.

En effet, on a trouvé sur lui divers objets, bracelet en argent et blague à tabac, volés au café de Bordeaux.

Sous peu, ce dangereux malfaiteur sera conduit à Cahors.

**GRAND BIORAMA**

Qui ne se souvient, à Cahors du Cirque Bureau, lequel remporte de très vif succès lorsqu'il séjourne en notre ville. Aussi seront nombreux les spectateurs qui assisteront aujourd'hui mardi, demain mercredi et jeudi aux représentations du Biorama qui nous présentera au moyen de son excellent appareil, les principaux numéros de chez Bureau, comme les trois Iones, les Krémos, les clowns Maximus et Minimus etc., etc.

Egalement figurent au programme de ces trois représentations le *Petit Poucet*, féerie en 150 transformations, la *Damnation de Faust*, la *Poupée*, le grand succès du théâtre du Vaudeville, et les nouvelles projections lumineuses de Miss Betsy.

A ces représentations également, le célèbre *Séverin* mime de l'*Olympia* de Paris, dans ses scènes de *Pierrot*.

Judi, matinée à 3 h. 1/2  
*Le Petit Poucet*

**Théâtre de Cahors**

Nous rappelons que c'est demain mercredi 27 février, que l'excellente troupe Harmant et Marache donnera sur la scène de notre théâtre, une représentation de

**Les aventures de M. Martin**

comédie-vaudeville en 4 actes de M. Albin Valabrègue.

Le spectacle commencera par

**LES ENTR'ACTES DU CŒUR**

comédie en 1 acte de M. Albin Valabrègue.

M. Malard le comédien si aimé et si applaudi jouera le rôle de M. Martin, rôle qu'il a créé à Paris, au théâtre de la Gaité.

C'est dire que la soirée de demain sera un vrai succès pour l'excellente troupe Harmant et Marache, et une des meilleures distractions pour les spectateurs.

Nous le souhaitons de tout cœur.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 28 FÉVRIER ET 3 MARS 1901  
Les Diamants de la Couronne, (Ouverture) Auber.  
Valse Bleue, Margis.  
L'Eclair, (Fantaisie) Halévy.  
Marche du Prophète, Meyerbeer.  
L'Œil Crevé, (Quadrille) Strauss.  
De 3 à 4 heures (Allées Fénélon).

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 23 au 26 février 1901

**Naissances**

Riols Pierre-Guillaume, rue Nationale, 71.  
Mercadié Marie-Jeanne-Paule-Lucie, place du Marché.

Poujade Antoinette-Renée, à Labeyne, route de Toulouse.

**Décès**

Galaret Marie, couturière, 76 ans, célibataire, couvent du refuge, cours de la Chartreuse.

Gondal Jean-Baptiste-Marie, ancien négociant, 73 ans, rue de la Liberté, 10.

Montgiral Marguerite, Vve Miquel, 75 ans, sans profession, rue de la Chartreuse, 5.

Lartigue Pierre, chef de division de la Préfecture du Lot en retraite, 56 ans, rue du Lycée, 10.

Albet Justine, épouse Delsol, bouchère, 44 ans, rue de la Préfecture, 11.

Granion Marie, 80 ans, Vve Balmes, sans profession, rue de la Liberté, 10.

Planacassagne Marie, épouse Vialard, ouvrière d'imprimerie, 43 ans, rue Donzelle, 8.

**Météorologie**

Tout le monde connaît aujourd'hui les avantages considérables que l'agriculture a retirés des découvertes de la science moderne.

Plusieurs colonnes de ce journal ne suffiraient pas à simplement énumérer les bénéfices que les cultivateurs instruits peuvent réaliser en rompant avec la routine et en appliquant de nouvelles méthodes rationnelles.

Des diverses branches de la science applicables à l'agriculture il en est de plus connues les unes que les autres. Parmi les moins répandues se trouve certainement la météorologie. Ils sont peu nombreux les cultivateurs qui possèdent des thermographes, des baromètres et autres instruments de même nature, d'un prix très minime, et qu'il leur seraient cependant de la plus grande utilité. Un thermomètre par exemple est absolument indispensable — au plus modeste vigneron — et certains de ces instruments coûtent douze sous.

Ce n'est pas que les paysans n'attachent tout comme les savants — une importance parfois exagérée à l'influence de l'atmosphère, de la lune, du soleil et des étoiles, sur les plantes, les animaux, sur eux-mêmes, bref sur tout ce qui nous entoure. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les innombrables amonachs qu'ils ont entre les mains, et de songer à leur succès, pour comprendre quelle importance les agriculteurs attachent — et cela est bien naturel — à prévoir à l'avance les changements de temps. Il est inutile d'ajouter que ces prévisions à longues échéances, à un an et plus — ne reposent sur aucune donnée sérieuse, et n'ont absolument aucune valeur. Et il leur suffit de quelques rencontres fortuites inévitables pour conserver inébranlable la confiance de nos campagnes.

Quelques considérables que soient les progrès réalisés par la science moderne, elle ne peut encore prédire le temps avec une approximation suffisante que cinq à six jours environ à l'avance. Et c'est déjà un fort joli résultat.

Ces prédictions sont d'ailleurs basées sur une foule de documents qu'un cultivateur ordinaire ne peut posséder.

Mais en attendant que l'extension des services météorologiques, d'un côté, et de l'autre le développement de l'instruction agricole, et l'accroissement des Syndicats permettent d'utiliser ces données, il nous sera facile de démontrer que, avec l'aide de quelques instruments simples et peu coûteux, que chacun devrait posséder à la campagne, on peut arriver à des prévisions sinon certaines, tout au moins suffisamment probables pour pouvoir rendre de très grands services.

Nous publierons dans chaque numéro un bulletin météorologique extrêmement simple — plus complet que celui que nous publions actuellement en quatrième page — indiquant les variations thermométriques en maxima et minima, et les oscillations barométriques de chaque jour. Nos lecteurs pourront ainsi avec ces très élémentaires données, et en y ajoutant quelques observations touchant en particulier les vents dominants, se rendre compte par eux-mêmes combien il est aisé de prévoir au moins 24 heures et parfois bien plus

longtemps d'avance, les variations probables du temps, avec une exactitude très suffisantes.

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite du niveau de la mer
	maxima	minima	
21 Jeudi	+ 4	- 9	
22 Vendredi	+ 4	- 8	763,5
23 Samedi	+ 5	- 7	766,5
24 Dimanche	+ 5	- 6	764,5
25 Lundi	+ 6	- 7	765,5
26 Mardi	+ 8 <sup>2</sup>	- 5	766,5

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Changement de temps.  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Arrondissement de Cahors**

**L'HOSPITALET. — Pauvre petit.** — Ces jours derniers, un enfant, âgé de neuf mois, assis sur une petite chaise au coin du feu, trompant la surveillance de ses parents, est tombé, la tête en avant, dans les flammes.

Le docteur Mendailles a constaté des brûlures sur toute la figure et le cou.

Les jours de l'enfant sont en danger.

**VILLESEQUE. — Accident.** — Jeudi dernier, le nommé Vilas et sa femme, de St-Pantaléon, conduisaient un tombereau chargé de pierres, quand le cheval par suite d'un faux mouvement s'abattit. Les brancards du tombereau cassèrent et les pierres roulèrent sur la pauvre bête qui ne put se relever. Aux appels des époux Vilas, le nommé Alazard, des Grèzes, accourut : mais dans l'empressement de dégager le cheval, la femme Vilas en lançant des pierres, atteignit par mégarde au front, Alazard qui fut très grièvement blessé.

Cette blessure cependant n'aura pas de suites graves.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Ministère des finances.** — Par décret en date du 16 février, M. Cantelave (Guillaume-Albert), receveur particulier des finances de 2<sup>e</sup> classe, à Figeac, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé receveur particulier des finances honoraire.

**Vol audacieux.** — Samedi vers huit heures du soir, Mme Landes pâtissière, rue Gambetta, a été victime d'un vol des plus audacieux.

Un jeune garçon de douze ans environ, étant rentré dans le magasin pour acheter un gâteau, a profité de ce que cette dame était occupée à servir un client pour lui soustraire une somme de soixante francs. Le signalement de ce jeune voleur a été donné à M. le Commissaire de police.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 23 février :

Pierre Chassaing, 38 ans, cultivateur à Bort (Corrèze), sans domicile fixe, poursuivi pour mendicité, est condamné à 16 francs d'amende (loi Bérenger). Le tribunal décide, en outre, vu son dénuement et ses bons antécédents, qu'il sera conduit au dépôt de mendicité de la Corrèze, son pays natal.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé.

**CAJARC. — Bal populaire.** — Jeudi à eu lieu à la mairie, une réunion en vue de l'organisation d'un bal populaire. Soixante personnes environ y assistaient. Il a été décidé de modifier la date prévue pour le bal qui sera donné le 3 mars, le 10 étant trop rapproché de la foire, et le 17 étant un jour de fête religieuse qui nuirait à l'éclat du bal. Ont été nommés pour l'organisation :

Président, M. Gazeau, conseiller municipal ; vice-président, M. Perrié ; secrétaire, M. Paul Vaissière ; trésorier, M. Louis Austruy ; commissaires M. Joachim Andrieu, Pradel, Faustin Pezet, Lestang, Lasfargues père, Brisseau, Oscar Roques, Richard père, Espitalier, Clary et Bouscasse.

**Pour les pauvres.** — Le bal du 17 février laisse net pour les pauvres une somme de 150 fr. Au nom des pauvres, nous remercions les organisateurs.

**LATRONQUIÈRE. — Postes et Télégraphes** — Par arrêté du 21 février, Mme Bos dame employée à Figeac, est nommée receveuse à Latronquière, en remplacement de Mme Limousin appelée à une autre destination.

**Arrondissement de Gourdon**

**VALEYRAC.** — On nous écrit que le desservant nouvellement installé dans la paroisse de Valeyrac (commune de Sarrazac), se permet en chaire d'injurier les instituteurs et les institutrices, et de condamner grossièrement l'instruction laïque.

Nous espérons que l'administration informée, saura rappeler aux convenances ce salarié de l'Etat, et que ce dernier modèrera à l'avenir un langage par trop agressif et injurieux contre lequel protestent tous les républicains.

**LÉOBARD. — Pendue dans une grange.** — Samedi dernier, la femme Lacombe, âgée d'une quarantaine d'années, ménagère à Méronnet, commune de Léobard, s'est suicidée en se pendant à une poutre de la grange.

Lorsqu'on s'est aperçu de sa disparition, on s'est mis à sa recherche et l'ayant trouvée pendue, on s'est empressé de couper la corde, mais il était trop tard, l'asphyxie était complète.

On ignore les causes qui ont poussé cette malheureuse femme à accomplir cet acte de désespoir.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Salviac.

**Chez nos voisins**

**SARLAT (Dordogne). — Fillette brûlée.** — Ces jours derniers, au lieu dit de Laborde, commune de Carsac, la jeune Gardil, âgée de 10 ans, laissée seule dans la maison, voulant garnir un chauffe-pieds, se vit tout à coup envahie par les flammes.

Epouvantée, la fillette cria au secours, mais les voisins ne purent arriver assez tôt pour rendre leurs soins efficaces.

La pauvre enfant est morte après deux heures d'horribles souffrances.

**BULLETIN FINANCIER**

Le Marché redevient hésitant, les affaires manquent absolument d'activité et les cours sont généralement en baisse.

On ne peut guère attribuer ces allures qu'à l'approche de la liquidation.

Le 3 0/0 recule à 102,20 ; le 3 1/2 0/0 à 102,50. Après un débat plutôt ferme, les fonds étrangers restent : l'Extérieure à 72,35 ; l'Italien à 95,75 ; le Russe 3 0/0 1891 à 87,40 ; le Turc D à 84,75 et la Banque Ottomane à 548. Le Suez revient à 3,695.

Les actions de nos Sociétés de Crédit n'ont guère varié :

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 661, le Crédit Lyonnais à 1,093 ; la Société Générale conserve son avance à 618.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	1684	1611	0.80 à 0.90
Vaches.	731	700	0.14 à 0.85
Taureaux.	197	190	0.42 à 0.70
Veaux.	1251	1140	0.78 à 1.26
Moutons.	17951	16000	0.63 à 1.02
Porcs.	4079	4079	0.74 à 0.90

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	251	180	60 à 65
Vaches.	26	12	45 à 50
Moutons.	932	415	82 à 85
Porcs.	1811	1484	41 à 47

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors**

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VI

## LES INDISCRETIONS DE MARCEL

C'était une curiosité qui ne pouvait être suspecte, car on parlait beaucoup, dans le camp, de cette tente donc le luxe tout oriental contrastait avec la simplicité de celle des grecs.

La toile en était intérieurement recouverte de tapisseries merveilleuses, et le sol disparaissait sous un amoncellement d'épais tapis. Très vaste, elle était divisée en deux parties séparées par des tentures.

L'un des serviteurs de Gogos, dont Marcel avait gagné l'amitié, lui offrit de visiter cette tente en l'absence du chef. Marcel accepta l'offre.

Le toxide, que des camarades appelaient pour prendre part à quelque orgie, laissa Marcel seul, lui recommandant de ne pas trop s'attarder, car Bakolas pouvait rentrer d'un moment à l'autre.

Le Français ne songea tout d'abord qu'à admirer la finesse et l'éclat des tapisseries, le travail exquis des bibelots et des armes har-

monieusement groupés.

Mais, en examinant une selle turque d'une forme étrange et d'une richesse éclatante, il ouvrit les fontes et vit des parchemins qui lui rappelèrent ceux qu'Artaki avait remis en sa présence à Bakolas.

Pour les examiner sans crainte de surprise, il passa derrière les tentures, dans ce qui constituait la pièce intime.

Il ne voulait pas être surpris par le serviteur qui l'avait introduit, en flagrant délit d'indiscrétion grave.

Les manuscrits étaient couverts d'une écriture qu'il ne savait pas déchiffrer et il regretta de n'avoir pas emmené Wilhelm dont les talents de philologue lui aurait été fort utiles en la circonstance.

Il hésitait à remettre les parchemins en place sans en avoir tiré aucun éclaircissement, quand un mot jeté à voix basse le décida.

— Cachez-vous, il arrive !

Le soldat albanais, dans la compagnie de ses camarades, avait oublié de guetter Bakolas et celui-ci n'était plus qu'à une faible distance quand il l'avait aperçu.

Il était trop tard pour que Marcel sortit sans être vu, mais le toxide comptait que son chef resterait dans la pièce d'entrée, d'autant qu'il n'était pas seul.

L'important était que Marcel ne fût pas découvert immédiatement : il en eût coûté cher à son introducteur.

Bakolas faisait chaque soir le tour du campement avant de s'endormir, et, pendant cette ronde, il serait facile de mettre le visiteur

dehors.

Marcel avait compris l'avertissement et s'était rejeté derrière les tentures de la pièce du fond.

— Voici, pensait-il, un contretemps qui me sert à merveille. Je ne cours pas grand risque et je vais pouvoir observer ce méchant traître, sur la route de qui m'a placé la Providence. J'en apprendrai probablement plus parce que je vais voir et entendre que par ces grimoires du diable qu'un chrétien ne saurait déchiffrer.

L'espérance du jeune homme devait se réaliser et au delà.

Bakolas et l'homme qui l'accompagnait étaient entrés, précédés du serviteur qui avait offert à Marcel de visiter la tente. Il allumait des bougies d'une résine odorante. Quand il eut terminé, il attendit, immobile, un signe qui le congédiait. Bakolas étendit le bras, et il se retira non sans avoir jeté un coup d'œil vers les tentures derrière lesquelles se tenait Marcel.

Elles avaient légèrement ondulé, comme sous un souffle du vent. Le Français, obéissant à un mouvement irréflecti de curiosité, avait écarté une tapisserie pour reconnaître l'hôte de l'Albanais.

Quand le soldat quitta la tente, l'homme qui avait jusqu'alors pris soin de se tenir dans l'ombre et de tourner la tête, montra son visage en pleine lumière.

Marcel eut un tressaillement : c'était Artaki qui se tenait en face de Gogos.

— Je n'ai pas voulu te rejoindre au bord du fleuve, dit le toxide, parce que je suis épié et

suivi. Nos alliés me témoignent une confiance touchante !... Ici, du moins, je n'ai pas à craindre les indiscrets ; leur espionnage s'arrête aux limites de mon campement... Qu'as-tu à me remettre ?...

— Rien. On vous remercie de vos avis qui sont arrivés fort à propos, et ont permis de déjouer la tentative de Botzaris.

— En effet, il n'a pas été heureux... Mais c'est toi qu'il faut que j'en félicite ! Par Mahomet, camarade, je ne pensais pas que tu réussirais si admirablement !

Une lueur étrange passa dans les yeux d'Artaki.

— Je ne le pensais pas non plus, dit-il d'une voix profonde.

— Je suis content de toi et, pour te le prouver, non seulement je tiendrai la promesse que je t'avais donnée, mais j'y ajouterai tels présents qu'il te plaira de me demander.

— Il me suffira que vous teniez votre promesse.

— Te sens-tu capable de cacher à tous les regards la haine qui va naître en toi, d'attendre patiemment, en refoulant toutes les colères, d'accomplir une vengeance sacrée.

Les yeux d'Artaki brillaient avec un éclat fébrile, sous ses paupières meurtries ; ses joues et ses lèvres étaient pâles.

— Oui, dit-il, devant mon plus mortel ennemi je garderai un front impassible. Ni mes gestes, ni mes paroles ne me trahiront.

— C'est bien. Ecoute.

(A suivre.)

## CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

#### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

### PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

### Bibliographie

Librairie HACHETTE et C<sup>e</sup>, 79, boulevard St-Germain, Paris 6<sup>e</sup>.

ERNEST LAVISSE, HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution. Publiée avec la collaboration de

MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Klein-clausz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutailis, Rebellian, Sagnac, Vidal de la Blache.

La huitième livraison de l'Histoire de France, publiée sous la direction de M. Lavis, qui vient de paraître à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, termine le volume de M. A. Luchaire, membre de l'Institut, intitulé : Les Premiers Capétiens (987-1137).

En traitant de l'Histoire de France sous les cinq premiers rois capétiens M. Luchaire a voulu mettre en lumière, dans un livre à la fois substantiel et de lecture courante, les grands événements d'ordre politique, social, religieux, intellectuel et artistique qui se sont produits dans la France du onzième et du douzième siècle.

Il a donné une place très restreinte à l'histoire de la dynastie capétienne, et très grande au contraire à l'histoire des principales dominations seigneuriales et surtout de l'Eglise, de façon à attribuer aux choses et aux personnes la place qu'elles ont tenue réellement dans la société et dans les préoccupations des contemporains.

Ce n'est pas seulement l'activité française au dedans, mais au dehors que l'auteur a essayé de faire connaître, et, dans cette pensée, il a jugé nécessaire de consacrer une partie de son œuvre aux grandes expéditions et aux créations politiques de notre féodalité à l'étranger, ainsi qu'à la croisade, où la France a occupé, sans contredit, le premier rang.

M. Luchaire, tout en faisant revivre devant nous cette société si curieuse, s'est interdit d'entrer dans le détail abstrait des institutions.

Il a cherché surtout à présenter les faits, les hommes et les mœurs par leur côté le plus pittoresque et le plus vivant, et il y a pleinement réussi.

La publication de cette nouvelle Histoire de France se poursuit avec une grande régularité à raison de deux fascicules par mois.

Le prochain fascicule commencera avec le troisième volume la période de Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226), par le même auteur, M. A. Luchaire.

L'ouvrage complet formera 64 fascicules à 1 fr. 50.

Ou 16 demi-volumes de 400 pages de 6 francs. Ou 8 volumes de 800 pages de 12 francs.

Il sera très vraisemblablement terminé avant deux ans et formera le plus beau monument que pût élever notre siècle, avide de vérité historique, à la gloire de la France



### A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

## LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénelon à Cahors (Lot)

10<sup>c</sup>

En Vente partout

10<sup>c</sup>

## La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)